

Radiation de l'ANPE avec suspension droits Assedic

Demande d'attestation assedic

PostÃ© par: lettres types

Publiée le : 30/11/2007 11:36:14

Madame ou Monsieur

Votre adresseÂ Ä Â Â Â Â Â

N° identifiant Assedic : Le,
ASSEDIC de -----**Lettre Recommandée avec AR**

A l'attention de Madame, Monsieur le Directeur des Assedic du (d'aprèspartement dont vous d'aprèspendez) Concerne : Recours gracieux Madame, Monsieur, Je me suis inscrit(e) comme demandeur d'emploi à l'Agence locale de ---- en ----- à suite à --- années à de travail dans le secteur de ----- Comme le prouve le article R 311.3.9 du code du travail, je remplis scrupuleusement mes obligations, ce que vous pouvez aisément vérifier, et je veille à rechercher activement un nouvel emploi à la mesure de mes compétences. Par ailleurs, (exposez brièvement en quelques lignes votre situation personnelle).. L'objet de cette radiation est le suivant : l'ANPE prétend même avoir envoyé une convocation pour un entretien qui aurait du avoir lieu le -----. Or, je n'en n'ai pas obtenu information(e). En tout état de cause, j'aurai du recevoir un courrier recommandé, cela n'a pas obtenu le cas Le ----- dernier, je reçois un nouveau courrier me signifiant ma radiation pour une durée de deux mois avec suspension de mes indemnités pour une durée équivalente. À Une chose mal à tonne toutefois : l'article R 311.3.8 du code du travail stipule que « La radiation de la liste des demandeurs d'emploi entraîne l'impossibilité d'obtenir une nouvelle inscription pendant une période de quinze jours dans les cas où sont constatés pour la première fois les manquements mentionnés au 1o de l'article R. 311-3-5. En cas de manquements répétés, cette période peut être portée à une durée comprise entre 1 et 6 mois consécutifs. » Fort(e) de cette constatation, je considère qu'il s'agit d'une procédure abusive de la part de l'ALE dont je dépends puisque je n'en n'ai pas reçu de convocation. J'ai sollicité un entretien auprès de la Directrice Déléguée qui a refusé d'entendre mon argumentation, mais qui n'a pas su me prouver que le courrier de convocation avait bien été envoyé à moi. Suite à cette entrevue, la confirmation de la sanction m'a été notifiée par lettre simple alors qu'elle aurait du être envoyé en recommandé avec AR. Ceci sans même qu'il m'ait été respecté la procédure « Avertissement avant radiation ». Comment expliquez-vous que certains envois postaux me parviennent (radiation) et pas d'autres

Comment expliquez-vous que certains envois postaux me parviennent (radiation) et pas d'autres (convocation) ? Au vu de tous ces faits, je conteste légitimement la décision de cette décision. J'ai été admis(e) au titre de l'Allocation de Retour à l'emploi me garantissant une durée d'indemnisation. Cette modification arbitraire me prive de : (allocation journalière X nombre de jours) ainsi que l'accès à une recherche d'emploi active. Je vous saurais gré(e) de bien vouloir procéder à ma inscription proactive et surseoir à la suspension de mes indemnités, faute que quoi je me réserves le droit de recourir au Tribunal

Administratif.Veuillez croire, Madame, Monsieur, À l'expression de mes meilleures salutations.
signature

Radiation de l'ANPE avec suspension droits Assedic